

**ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COLLÈGE LES BRUYÈRES
LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 – De 8h00 à 12h00**

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste : 7 sièges sont à pourvoir.

Chaque parent est électeur et éligible sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que **d'une voix** quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

Lorsque l'exercice de l'autorité parentale a été confié à un tiers qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce à la place des parents le droit de voter et de se porter candidat.

Le bulletin, pour être valable, ne doit comporter ni panachage ni rature.

POUR VOTER : deux possibilités

1. **Par vote direct**, en venant au Collège **VENDREDI 13 OCTOBRE 2017** de **8h00 à 12h00** au bureau de vote situé dans la salle polyvalente au rez-de-chaussée (se présenter avec une pièce d'identité).
2. **Par correspondance en utilisant le matériel suivant :**
 - un bulletin de vote
 - une enveloppe petit format
 - une enveloppe grand format

et en respectant la procédure suivante :

- Mettez votre bulletin dans l'enveloppe petit format. Celle-ci ne doit porter aucun signe de reconnaissance ; elle ne doit pas être cachetée.
- Glissez cette enveloppe petit format dans l'enveloppe grand format. Cette enveloppe servira au pointage sur les listes électorales. Remplissez le cadre au verso de l'enveloppe grand format, **sans oublier de le signer**.
- À partir du vendredi 6 octobre 2017, faites nous parvenir votre vote au plus tard le **VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 avant 12h00** soit par l'intermédiaire de votre enfant qui déposera l'enveloppe dans l'urne installée devant la loge, soit par la poste.

Florent ROGIE
Principal